



**24 novembre 2016**

**COMMUNIQUE**

**Pour l'instauration de peines incompressibles contre les crimes de sang.**

Le Bureau Exécutif de Bokk Defar Senegaal, devant la recrudescence des crimes de sang et des crimes économiques qui portent atteintes gravement à la sécurité physique, matérielle et au bien-être des Sénégalais, propose l'instauration d'une peine incompressible, d'au moins, de 30 ans contre les crimes volontaires de sang.

De plus, le Bureau Exécutif de Bokk Defar Senegaal milite pour l'interdiction de toute amnistie pour ces crimes volontaires de sang et ceux commis dans le cadre de la gestion des affaires financières publiques notamment l'enrichissement illicite.

**Pour le Bureau Exécutif/Amadou Bassirou NDIAYE  
Président de Bokk Defar SENEGAAL**